

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décisions ND-MRB n^{os} 2014-07-5160-5164 du 1^{er} mars 2014 portant délégation de signature du directeur du département matériel roulant bus (MRB) au responsable ressources humaines du département MRB et aux responsables d'unités du département (RATP)

NOR : TRAT1407058S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Délégation de signature au responsable ressources humaines du département MRB

Le directeur du département matériel roulant bus,
Vu le décret n^o 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n^o 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n^o 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation consentie le 16 novembre 2010 (note générale n^o 2010-029) au directeur du département MRB par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrick PUECH, responsable ressources humaines du département MRB, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants relatifs à :

- 1.1. La notification de toutes les mesures disciplinaires et statuer sur les appels des mesures du premier degré *b* prises dans son département.
- 1.2. L'embauche définitive des agents stagiaires engagés sous statut et de la cessation du contrat de travail des agents non statutaires.
- 1.3. L'avancement des opérateurs, des agents de maîtrise et des cadres, à l'exception de l'accès cadre supérieur.
- 1.4. La nomination des responsables d'unités et de groupe de soutien, à l'exception des directeurs d'unité opérationnelle.
- 1.5. L'élaboration, la modification ou l'abrogation de la réglementation propre à son département.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n^o 2011-5274 publiée à la date du 2 mai 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} mars 2014.

Le directeur du département MRB,
L. MÉRET

Délégation de signature aux responsables d'unités du département

Le directeur du département matériel roulant bus,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-029 consentie le 16 novembre 2010 au directeur du département MRB par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du département matériel roulant bus (MRB), de donner délégation à :

M. Alain BATIER, délégué du directeur du département, ou à
M. Tayeb YAHIA CHÉRIF, directeur de l'unité opérationnelle ateliers de Championnet, ou à
M. Patrick PUECH, responsable de l'unité spécialisée RH, ou à
M. Pascal CORCELLE, responsable de l'unité décentralisée technique MAM, ou à
M. Damien JEANNEAU, responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à
Mme Marianne SCHREYS, responsable de l'unité spécialisée HA, ou à
Mme Dominique RABAT, responsable de l'unité spécialisée CG,
à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité du département :

Application du droit du travail et gestion des ressources humaines :

- 1.1. La notification des mesures disciplinaires du second degré et statuer sur les appels des mesures du premier degré *b* prises dans son département.
- 1.2. L'embauche définitive des cadres stagiaires engagés sous statut et la cessation du contrat de travail des cadres non statutaires.
- 1.3. L'avancement des cadres, à l'exception de l'accès cadre supérieur.
- 1.4. La nomination des responsables d'unités et de groupe de soutien, à l'exception des directeurs d'unité opérationnelle.
- 1.5. L'élaboration, la modification ou l'abrogation de la réglementation propre à son département.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° 2011-5188 en date du 12 décembre 2011.

Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} mars 2014.

Le directeur du département MRB,
L. MÉRET

Délégation de signature aux responsables d'unités du département

Le directeur du département matériel roulant bus,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-029 consentie le 16 novembre 2010 au directeur du département MRB par le président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur du département matériel roulant bus (MRB), de donner délégation à :

M. Alain BATIER, délégué du directeur du département, ou à
M. Tayeb YAHIA CHÉRIF, directeur de l'unité opérationnelle ateliers de Championnet, ou à
M. Patrick PUECH, responsable de l'unité spécialisée RH, ou à
M. Pascal CORCELLE, responsable de l'unité décentralisée technique MAM, ou à
M. Damien JEANNEAU, responsable de l'unité décentralisée technique IAE, ou à
Mme Marianne SCHREYS, responsable de l'unité spécialisée HA, ou à
Mme Dominique RABAT, responsable de l'unité spécialisée CG,
à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants pris pour les besoins de l'activité du département : les marchés ou bons de commande d'un montant inférieur à 5 M€ ainsi que leurs avenants éventuels si le cumul du montant de ces derniers avec celui du marché initial ou bon de commande initial demeure inférieur à 5 M€.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée n° 2011-5188 en date du 12 décembre 2011.

Article 3

La présente délégation sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 1^{er} mars 2014.

Le directeur du département MRB,
L. MÉRET